

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 août 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Philippe Drolet, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Martin Laplaine, sous la présidence du maire suppléant Philippe Drolet.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse, Monsieur Louis Cimon conseiller et Monsieur René Chalifoux, directeur général, lequel est remplacé par Me Denis Ferland.

2019-08-349 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Philippe Drolet, maire suppléant, dénonce un intérêt et se retire des délibérations.

2019-08-350 MESURES DISCIPLINAIRES. EMPLOYÉ MATRICULE 616.

CONSIDÉRANT les événements survenus du 9 juin au 6 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 17,04 et de l'annexe E de la convention collective applicable;

CONSIDÉRANT les directives DA2019-02 et DO2019-01;

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 616 a été rencontré le 23 juillet 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil suspende sans traitement l'employé matricule 616 pour une durée de 2 jours.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-08-351 MESURES DISCIPLINAIRES. EMPLOYÉ MATRICULE 648.

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la directive DO2019-01;

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 648 a été rencontré le 2 août 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil suspende sans traitement l'employé matricule 648 pour une durée de 2 jours.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2019-08-352 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité